

## RN147 Déviation Lussac-les-Châteaux/ Mazerolles

Août 2022

### Maîtrise d'ouvrage

DREAL Nouvelle-Aquitaine

### Maîtrise d'œuvre

Ingérop

### Trafic moyen journalier en 2017 :

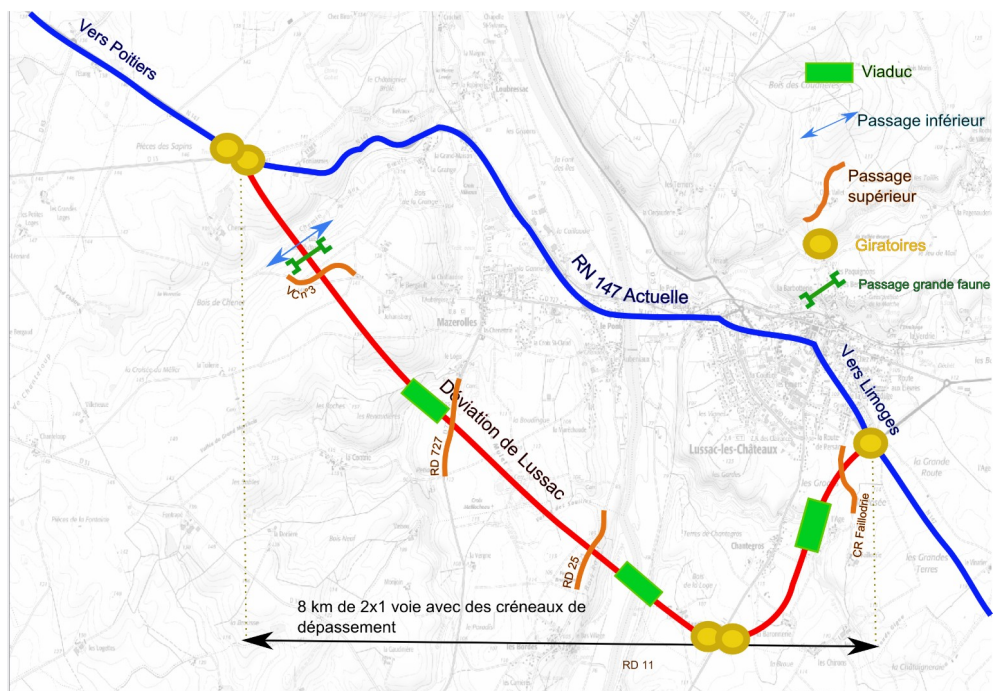
**10 000 véhicules (Poitiers-Lussac)**  
dont 17 % de poids lourds

**6 500 véhicules (Lussac-Bellac)**  
dont 27 % de poids lourds

### Le projet

La RN147 relie Limoges à Poitiers.

Le projet dévie les communes de Lussac-les-Châteaux et Mazerolles grâce à la création d'une 2x1 voies (chaussées séparées) de 8 km de long, comportant deux créneaux de dépassement.



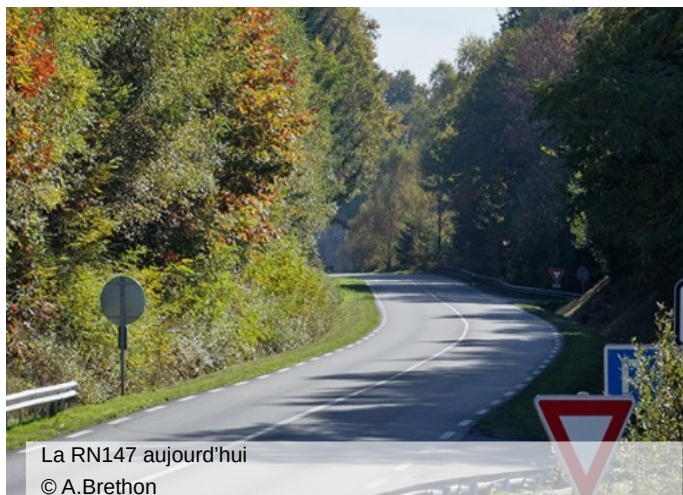
### Avancement administratif

Décisions ministérielles	Déclaration d'Utilité Publique	Autorisations environnementales
2016 et 2010	23/04/19	2022

### Avancement technique du projet

Conception	Conception détaillée	Travaux	Mise en service
2017	2019-2022	2022-2026	Fin 2026

- Fait
- En cours
- A venir



La RN147 aujourd'hui  
© A.Brethon

### Point actu

**En cours (22 août-23 septembre 2022):** l'enquête publique unique relative à l'autorisation environnementale

**Fin de la phase projet (2022) :** dernière campagne de sondages géotechniques .

**A venir pour début 2023 :**

- démolition de bâtiments d'habitation ;
- clôture de l'emprise du projet ;
- déboisements ;
- fouilles archéologiques.

## Prise en compte du développement durable

La démarche « éviter réduire compenser » consiste à intégrer au plus tôt dans la conception des projets les enjeux environnementaux. La priorité des étapes est essentielle : les mesures d'évitement des impacts sont préférentiellement recherchées. À défaut, des mesures doivent permettre d'en diminuer l'intensité. En dernier recours, il convient d'envisager la compensation des impacts résiduels du projet.

Cette démarche s'est traduite notamment par :

- **L'évitement** des secteurs patrimoniaux (Bois de Chênet, bois Ragot, mise en place de viaducs pour le franchissement des cours d'eau).
- **Les mesures de réduction** portent sur la phase chantier (adaptation des périodes de travaux) et sur le projet (dispositifs pour la faune : gîtes, aménagements anticollisions, création de mares temporaires).
- **Les mesures compensatoires** visent la restauration de 85,7 hectares d'habitats afin de les rendre favorables aux espèces animales et végétales impactées par le projet routier.

Deux projets d'Obligations Réelles environnementales (ORE), dispositif foncier de protection de l'environnement, intègrent les mesures compensatoires. Elles seront conclues avec :

- l'association Terre de Liens (30 hectares) : implantation de haies et maintien de prairies favorables aux oiseaux, chauves-souris et amphibiens ;

- la mairie de Lussac-les-Châteaux (12,6 ha) : gestion d'un boisement âgé favorable aux chauves-souris et aux oiseaux et création de clairières favorables aux reptiles et aux insectes.



La pie-grièche écrocheur, espèce inféodée aux milieux ouverts, sera favorisée par l'ORE de 30 hectares.

## Principales caractéristiques de l'opération

8 km de 2x1 voies (avec créneaux de dépassement)

3 viaducs (ouvrage d'art non courant) franchissant la Vienne, le Goberté et le ruisseau des Ages

4 passages supérieurs pour rétablir la VC n°3, la RD727, la RD25 et le CR de la Faillodrie

1 passage inférieur pour rétablir le CR aux bœufs

1 passage grande faune

3 points de rétablissement dont 2 giratoires « type cacahuètes » à l'ouest et au RD11 et 1 raccordement à l'est sur le giratoire existant (RN147/RD727b)

## Financement de l'opération

**143 M€** inscrits au CPER et financés comme suit :

**Département de la Vienne** 53 M€

**État** 50 M€

**Région Nouvelle-Aquitaine** 40 M€